

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 133 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par Jean-Pierre RAVOUX - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Lachraf TIMEZOUIKHT - Gérard BISMUTH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Xavier CACHARD représenté par Jean-Marc BENZI - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DI MECO représenté par Albert LAPEYRE - François FRANCESCHI représenté par Christophe MASSE - France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Bruno GILLES représenté par Martine VASSAL - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUl représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Patrick MAGRO représenté par André MOLINO - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Renaud MUSELIER représenté par Laure-Agnès CARADEC - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Gerard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Antoine LORENZI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

EPPS 003-462/13/CC

■ Approbation de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnel avec la Ville d'Ensuès-la-Redonne pour la gestion administrative du cimetière communautaire
DPEECVS 13/9747/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

En application des dispositions de l'article L 5215-20 - 5° - du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est compétente pour la gestion des services d'intérêts collectifs et notamment en matière de création et d'extension de cimetières.

La Communauté urbaine a construit un cimetière communautaire sur le territoire d'Ensuès-la-Redonne, mis en service en 2008 pour la 1^{ère} tranche et en 2011 pour la 2^{ème} tranche.

Dans un souci de bonne organisation des services et de meilleur service rendu à la population, une convention de mise à disposition de personnel pour la gestion administrative du cimetière communautaire a été signée par la Ville d'Ensuès-la-Redonne et la Communauté Urbaine, cette dernière l'ayant approuvée par délibération EPPS 001-706/08/CC du 13 octobre 2008.

Souhaitant pouvoir exercer un rôle de proximité avec la population et faciliter les démarches des usagers, il a été décidé de créer deux régies de recettes pour recouvrer les recettes induites par la vente des caveaux et des concessions du cimetière d'Ensuès-la-Redonne. Les familles pourront ainsi faire toutes les démarches administratives en Mairie, notamment le règlement par chèque, ce qui leur évitera de devoir se déplacer à la Recette des Finances.

Dans ce cadre, il s'avère nécessaire de modifier la convention de mise à disposition afin d'y faire figurer les dispositions relatives à l'instauration des deux régies de recettes.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n°01/007/CC du Conseil de Communauté du 11 avril 2001 autorisant le Président à créer des régies comptables ;
- Le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités locales et aux établissements publics administratifs ;
- La délibération n° EPPS 001-706/08/CC du 13 octobre 2008 approuvant la convention de mise à disposition de personnel entre la Communauté urbaine et la Ville d'Ensuès-la-Redonne pour la gestion administrative du cimetière communautaire ;
- La convention de mise à disposition de personnel n°08/1189 du 19 novembre 2008.

Sur le rapport du Président,

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la convention de mise à disposition de personnel permet de remplir les conditions d'une gestion plus efficace du cimetière communautaire.
- Que la création de deux régies de recettes pour la vente des caveaux et des concessions permet de sécuriser l'activité de l'agent mis à disposition tout en apportant un service de proximité aux familles endeuillées.
- Qu'il convient de préciser dans la convention les dispositions relatives à l'instauration des deux régies de recettes.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n° 1 à la convention n°08/1189, ci-annexé conclu avec la Ville d'Ensues-la-Redonne.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Article 3 :

Les recettes liées à la vente de concessions sont constatées sur le Budget général de la Communauté urbaine Sous Politique F210 – Sens R1- Nature 70311

Les recettes liées à la vente de caveaux sont constatées sur le Budget Annexe du Crématorium et des Opérations Funéraires Sous Politique F230 - Nature 701.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux
Equipements d'Intérêt communautaire

Michel ILLAC

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Equipements d'Intérêt communautaire
Patrimoine foncier – Protection et sécurité
des espaces communautaires

Patricia COLIN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI